

Élabore son Règlement Local de Publicité intercommunal [RLPi]

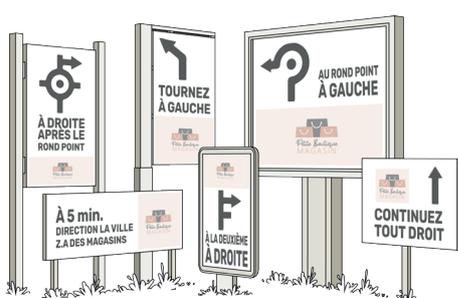
QU'EST CE QU'UN RLPi ?

Le RLPi, une adaptation de la règle nationale à l'échelle locale en matière de publicité extérieure.

Le Règlement Local de Publicité intercommunal, ou RLPi, est le document de référence permettant d'encadrer, au niveau local, les dispositifs relevant de la publicité extérieure. Ce document d'urbanisme, annexe du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ou PLUi, fixe par zone les obligations en matière de publicité, enseigne ou de préenseigne. Il permet de renforcer localement les dispositions prévues par le Code de l'environnement.

QUELS SUPPORTS CONCERNÉS ?

LA PRÉENSEIGNE



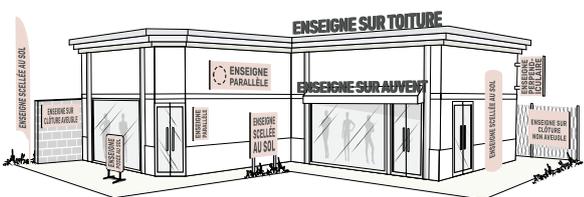
C'est un dispositif qui ne se trouve pas sur l'unité foncière (la propriété) de votre activité et son contenu comporte une indication de direction (fléchage ou autre).

LA PUBLICITÉ



C'est un dispositif qui ne se trouve pas sur l'unité foncière (la propriété) de votre activité.

L' ENSEIGNE



C'est un dispositif qui se trouve sur l'unité foncière (la propriété) de votre activité et son contenu fait bien référence à votre activité.

DANS QUEL BUT ?

1. Réguler l'implantation et le développement des dispositifs publicitaires ;
2. Protéger le cadre de vie et lutter contre la pollution visuelle ;
3. Proposer un traitement cohérent des dispositifs publicitaires sur l'ensemble du territoire à travers une approche différenciée des espaces et une adaptation des règles nationales ;
4. Considérer les besoins et les intérêts des habitants, ainsi que les besoins de communication extérieure des acteurs économiques, institutionnels, culturels et touristiques locaux ;
5. Assurer un équilibre entre droit à l'expression, diffusion d'information et protection du cadre de vie ;
6. Prendre en compte l'évolution des technologies et les impératifs de sobriété écologique/énergétique.

JE PARTICIPE !

JE M'INFORME :



- Via des publications dans la presse locale ;
- Sur le site internet de la CCB ;
- Grâce à l'organisation des réunions publiques ;

JE M'EXPRIME :



À l'Espace France Service - 32 rue des Maçons de Blaye :

- Sur le registre mis à disposition

Par mail :

- Via l'adresse email dédiée : rlpi@ccb-blaye.com

SUIVEZ LES TEMPS FORTS DU RLPi

